



Réglementation provisoire du stationnement et de la circulation

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202500168

VIDE-GRENIERS SUR LA COMMUNE DE GIRMONT

Le Maire de Thaon-les-Vosges,

Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L511-1 et L511-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R411-28, R412-28, R417-10, R417-11,

Vu la demande présentée, en date du 22 juin 2025, par Messieurs Romain CHOFFÉ, Président de l'AS Girmont foot, et Aurélien HUMBLLOT, Président de l'association "les p'tits Girmontais",

Considérant que l'organisation du vide-greniers, dimanche 14 septembre 2025, nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, de part et d'autre de la chaussée, le dimanche 14 septembre 2025, de 06h00 à 20h00, sur les portions suivantes :

- rue de Lorraine, sur son intégralité,
- rue de la Libération, de la rue des écoles jusqu'au chemin de traverse, face au « gros chêne »,
- sur le parking du cimetière,
- rue Abbé Vincent, de l'intersection avec la rue Claude Razel jusqu'à la rue de Lorraine.

Article 2

La circulation sera interdite dimanche 14 septembre 2025, de 06h00 à 20h00, sur l'intégralité de la rue de Lorraine (commune déléguée de Thaon-les-Vosges).

De 06h00 à 08h00, seuls les exposants seront autorisés à circuler pour regagner leur emplacement.

Il en sera de même, de 18h00 à 20h00 lorsqu'ils quitteront leur emplacement.

Tout déplacement de véhicule à l'intérieur du périmètre est interdit et sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 3

La mise en sécurité du site, rue de Lorraine, se fera par la mise en place de BAAVA sur l'intégralité de la chaussée suivant le périmètre défini par les organisateurs :

- 2 BAAVA au début de la rue de Lorraine, à l'intersection avec la rue d'Alsace,
- 2 BAAVA au bout de la rue de Lorraine, en direction de Pallegney.

Article 4

La signalisation réglementaires (panneaux jaunes) sera mise en place puis retirée par les services techniques de la Commune de Thaon-les-Vosges.

Article 5

Les véhicules en transit emprunteront les voies suivantes dans les deux sens de circulation :

- soit par la RD 10 qui relie Girmont à Pallegney via Vaxoncourt,
- soit par la RD 12 qui relie Girmont à Pallegney via Domèvre-sur-Durbion.

Article 6

Conformément aux articles L325 et L417 du Code de la route, les véhicules en stationnement interdit sur les emplacements désignés à l'article 1, pourront être mis en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

Article 7

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 8

Madame la Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Thaon-les-Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thaon-les-Vosges le 18/08/2025



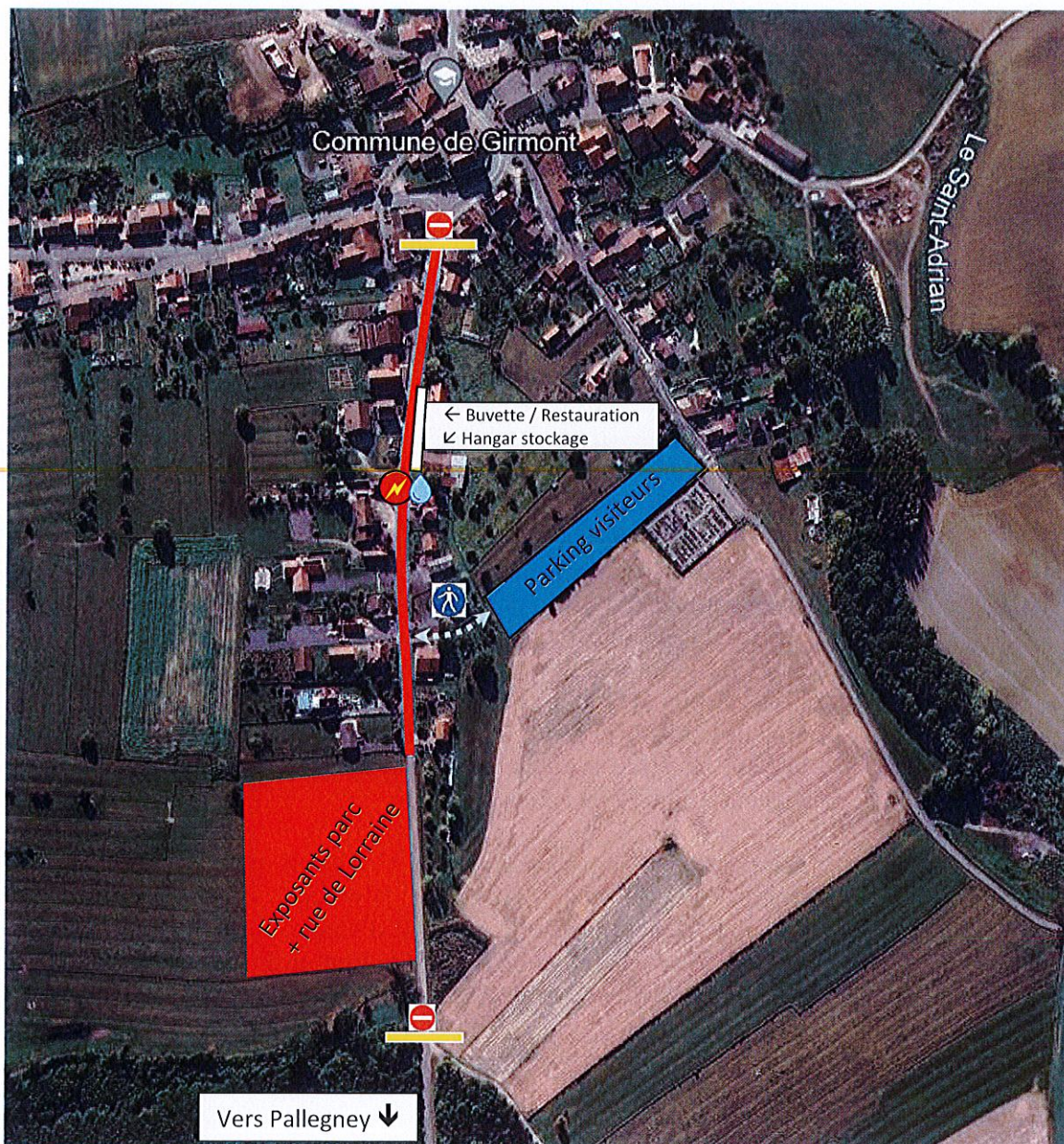
Le Maire,

Cédric HAXAIRE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cédric Haxaire', is written over the printed name and extends upwards into the date line.

VIDE GRENIERS GIRMONT ANNEXE

Lieu de la manifestation : GIRMONT (88150) – Rue de Lorraine de l'intersection avec la rue d'Alsace (côté église) jusqu'à l'entrée du bois en direction de Pallegney (voir plan ci-dessous).



RUE DE LORRAINE :

Interdite à la circulation de l'intersection avec la rue d'Alsace (côté église) jusqu'à l'entrée du bois en direction de Pallegney de 6h à 20h, sauf accueil exposants de 6h à 8h et sortie exposants de 18h à 20h. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler pendant l'ouverture au public de l'événement de 8h à 18h (sauf véhicules d'urgences et de secours).

LISTE DU MATERIEL A PREVOIR :

TONNELLES.....x 10 dimensions 6m x 3m pour l'espace buvette et restauration.

TABLES & BANCSx 60 tables de brasserie et 120 bancs pour les espaces buvette et restauration.

Le tout à livrer et à stocker dans le hangar en bois.

CHALET BOIS.....x 1 pour la vente des tickets repas à **positionner devant le hangar bois**

ELECTRICITEx 1 coffret électrique provisoire ENEDIS (demande à faire auprès d'ENEDIS par les services techniques de la ville) + coffrets électriques déportés avec rallonges pour traverser la route. L'ensemble à installer et à mettre à disposition du vendredi 12/09 au lundi 15/09. Les associations feront les raccordements le samedi 13/09 dans la journée.



Matériel à raccorder :

1 friteuse 2 bacs 2x 3,0 kW 220 V 50 Hz

2 friteuses 1 bac 2x 3,0 kW 220 V 50 Hz – triphasé (amicale du personnel de Thaon)

1 mini four 1x 2,0 kW 220 V

1 machine à hot dog.....1x 2,0 kW 220V 50 Hz

3 percolateurs3x 1,7 kW 220-240 V 50/60 Hz

1 tireuse à bière single 1x 0,5 kW 230 V 50 Hz

1 tireuse à bière double ... 1x 0,5 kW 230 V 50 Hz

1 manège1 x triphasé

3 terminaux de paiement

Lieu : 315 rue de Lorraine, Girmont, 88150 Thaon-les-Vosges

EAU.....Une arrivée d'eau sur le point de restauration depuis borne incendie à hauteur du 315 rue de Lorraine.



BAVA.....x4. 2 BAVA à mettre à disposition au début de la rue de Lorraine à l'intersection avec la rue d'Alsace, et 2 BAVA à mettre à disposition au bout de la rue de Lorraine en direction de Pallegney. L'association fera la mise en place le dimanche matin 08/09 à 6h, et l'enlèvement le dimanche soir 14/09 à 20h.

VAUBAN.....Mise en place de barrières type VAUBAN pour sécurisation des trottoirs dans le virage de l'église. D'un côté, devant le chalet bois, depuis le chalet bois jusqu'au point d'entrée. De l'autre côté, devant l'église, avec obligation de prendre le trottoir d'en face via le passage piéton, et jusqu'en haut de l'église en direction de Bayecourt. Voir ci-dessous.



